

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10  
En exercice : 10  
Qui ont pris part à la délibération : 10

L'an deux mille dix-sept

le vendredi 13 avril, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 7 avril 2018

**Étaient présents :** Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Daniel BERTOCCHI, Annick VACELET, Céline PICHON, Andgeline OZEREE, Gérard PIANET.

DATE D’AFFICHAGE

le 22 avril 2018

**Étai(en)t excusé(e)(s) :**

**Était absent :** Alexis MURA.

**Est désigné Secrétaire de séance :** Daniel BERTOCCHI.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Travaux sylvicoles 2018.**

Le Maire informe, l'Assemblée, que l'Office National des Forêts nous propose des travaux sylvicoles pour l'année 2018.

Il s'agit de : Dégagement mécanique des régénérations naturelles de la parcelle n° 20.

Coût des travaux : 284,13 € TTC.

n° 2018 - 02

**Après en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'UNANIMITÉ,

**- DÉCIDE la réalisation de ces travaux sylvicoles, pour un montant de 284,13 € TTC.**

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture :**

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire

Jean-Pierre KOËGLER

